

PROCES VERBAL SUCCINCT
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 02 Mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le DEUX MARS à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de M. Romain ROUAULT, Maire.
La Séance a été publique.

Etaient présents :

M. Romain ROUAULT, Maire, M. Thierry BLANGY, Mme Sheila ROQUILLET, M. Grégoire BAILLEUX,
Mme Valérie CHENEAU, M. Jérôme NEVEU, Mme Nicole ARTH, M. Dominique HUETZ,
M. Daniel SOLET (arrivée à 18 h 07)
M. Jérôme HOYAU (arrivée à 18 h 15)

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Mme Corinne LECOMTE donne pouvoir à Mme Valérie CHENEAU

Absents excusés :

Mme Marinette CORNE, Mme Christine GUYON, M. Jean-Sébastien HALLAIN, Mme Caroline GICQUEL,

Convocation du 23 Février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 1

Votants : 10

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.



- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 06 Février 2023
- 3 Plan Local d'Urbanisme
- 4 Informations diverses et Tour de table

1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. HUETZ Dominique est désigné Secrétaire de séance.

Arrivée de M. SOLET Daniel à 18 h 07. Il pourra participer aux votes des délibérations.

2 - APPROBATION DE LA SEANCE DU 06 Février 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires ou des observations : Aucun

Approbation du procès-verbal de la séance du 06 Février 2023 :

VOTE : POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 1

Abstention de M. Bailleux, étant absent lors de cette séance.

3 – PLAN LOCAL D'URBANISME : Choix du Prestataire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 22-09.07 du 27 septembre 2022, indiquant que le cabinet GILSON & ASSOCIES avait été retenu pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

La réglementation ayant évolué depuis, la procédure a dû être revue, engendrant une modification des coûts.

Ce dossier a été étudié par les membres de la commission travaux, en date du 23 février 2023.

Le 2^{ème} cabinet d'études qui avait été sollicité l'année dernière n'a pas souhaité se repositionner sur ce dossier.

Délibération n° 23-03.01

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

☞ **AUTORISE** le Maire à signer avec le cabinet GILSON & ASSOCIES, situé 4 bis Rue Saint Barthélémy 28000 Chartres, d'un montant total de 14 750.00 € HT soit 17 700.00 € TTC.

☞ **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023, à l'article 202 "Frais de réalisation de documents d'urbanisme".

☞ **PRECISE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 22-09.07 du 27.09.2022

4 – INFORMATIONS DIVERSES et TOUR DE TABLE

Nous n'avons reçu aucune question écrite de la part des Conseillers Municipaux.

Informations diverses

☞ Travaux d'Assainissement

L'intersection de la Rue de la Mairie / Rue de Friaize sera fermée le mercredi 08 mars 2023 toute la journée.

☞ Prochain Conseil Municipal

Lundi 20 Mars 2023 à 18 h 00

Arrivée de M. HOYAU Jérôme à 18 h 15. Les délibérations étant déjà passées, il n'a pas pu participer au vote.

La séance est levée à 18 h 30

Le Maire,
Romain ROUAULT



Le Secrétaire de séance,
M. HUETZ Dominique

